

Autres Formalités

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Tous les Français et Françaises et ressortissants de la Communauté Européenne peuvent s'inscrire sur liste électorale avant le 31 décembre de l'année courante pour pouvoir voter l'année suivante.

Se munir

- Pièce d'identité
- Certificat de domicile ou d'un titre de propriété.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les Français et Françaises ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Tout changement d'adresse, après le recensement en mairie, doit être indiqué au Centre du Service National. Les jeunes non recensés dans les délais légaux peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans

ATTESTATION D'ACCUEIL D'UN ETRANGER

DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE

DECLARATION EN LIGNE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AUPRES DE TOUS LES ORGANISMES EN UNE SEULE FOIS

Ce service gratuit et facultatif vous permet en quelques clics de déclarer à plusieurs organismes de votre choix votre changement de résidence principale et celui des personnes déménageant avec vous. Les organismes choisis prendront en compte votre nouvelle adresse et, le cas échéant, vous accompagneront dans les démarches complémentaires à effectuer.

Déclarer mon changement d'adresse : <https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>